



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE C



Séance du 17 février 2025

Nombre de membres en exercice : 26

Date de la convocation : 10 février 2025

Date d'affichage : 25 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le dix-sept février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT- adjoints
S. COLLILIEUX – F. LUPFER – R. KIFFER – P. PARISOT – D. RANOUX –
T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – O. HOUILLON – M. FAIVRE – A. IPPONICH –
M. HEQUET

Pouvoirs : Y. TESTON donne pouvoir à T. SEGUIN – S. TETOT donne pouvoir à R. KIFFER –
G. SALVI donne pouvoir à O. HOUILLON – C. LAMBOLEY donne pouvoir à B. PY –
V. TRARI-MEDJAOUI donne pouvoir à G. BRIOT – S. LAMBERT donne pouvoir à
P. PARISOT – M. BONNET donne pouvoir à M.C. FAIVRE

Excusée : C. HOTTINGER

Absents : C. AMAROT-HOUSSARD – P.E. PHEULPIN

Monsieur Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance

DCM 2025/02/05

Convention poste hors R332-16 CU ENEDIS

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux doivent emprunter la propriété de la Commune, parcelle E 872.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention poste hors R332-16-CU annexée à la présente délibération avec la société ENEDIS
- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Marie-Claire FAIVRE



Marie-Claire Faivre